

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 81**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO / MME SYLVIE CARREGA**

---

**OBJET**

Aide départementale à la réhabilitation de 197 logements locatifs sociaux à Salon de Provence par la SEMISAP

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
126 70**

## RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 6 000 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

## PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

La SEMISAP (société d'économie mixte immobilière de la ville de Salon de Provence), domiciliée 321, rue Adjudant-Chef Champion – CS 20163 – 13 654 Salon de Provence projette la réhabilitation de l'ensemble « Les Blazots I » à Salon de Provence.

Les travaux portent sur la rénovation électrique, la réfection de l'étanchéité et l'isolation des toitures terrasses. Ces améliorations permettront le gain d'une classe énergétique et ne seront pas suivis d'augmentation de loyer. Ils engendreront, en outre, une économie moyenne de charges de 600 € par an et par logement.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 1 424 677 € TTC pour une dépense subventionnable de 613 118 € TTC au titre de laquelle il est proposé d'associer une subvention de 61 312 € soit 10 % de la dépense subventionnable.

Le détail des dépenses se trouve en annexe I.

## CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
18008	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	204-72-20423	2016-18008J	61 312 €
TOTAL A ENGAGER :					<b>61 312 €</b>

## PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la SEMISAP, d'une subvention d'un montant de 61 312 €, destinée à accompagner la réhabilitation de 197 logements à Salon de Provence ;

- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N°d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-18008J	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	61 312 €
TOTAL A ENGAGER :			<b>61 312 €</b>

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe II.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-18008J rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL